



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Vingt-quatrième session**

Genève, 27-31 janvier 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire de la session^{1, 2}****Additif****Liste des documents classés par point de l'ordre du jour et annotations****1. Adoption de l'ordre du jour**

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/49 (secrétariat)	Ordre du jour provisoire
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/49/Add.1 (secrétariat)	Liste des documents classés par point de l'ordre du jour et annotations
Documents d'information	
ECE/TRANS/231, vol. I et II	ADN 2013 (texte de synthèse)
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/48 et Add. 1 et 2	Rapport du Comité de sécurité de l'ADN sur sa vingt-troisième session

¹ Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94 et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.7, (A1b)).

² Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin, sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/49/Add.1.



2. Élection du Bureau pour 2014

Le Comité de sécurité doit élire un président et un vice-président pour les sessions qu'il tiendra en 2014.

3. Questions découlant des travaux d'organes des Nations Unies ou d'autres organisations

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être être informé des activités d'autres organes et organisations ayant une incidence sur ses travaux.

4. Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

a) État de l'ADN

Le Comité de sécurité sera informé de l'état de l'ADN.

b) Autorisations spéciales, dérogations et équivalences

Toute proposition d'autorisation spéciale ou de dérogation reçue par le secrétariat sera publiée dans un document sans cote.

c) Interprétation du Règlement annexé à l'ADN

Le Comité de sécurité est invité à examiner l'interprétation des dispositions du Règlement annexé à l'ADN qui sont jugées ambiguës ou floues.

d) Formation des experts

Toute proposition reçue après la publication du présent ordre du jour provisoire sera publiée dans un document officiel.

e) Questions relatives aux sociétés de classification

La liste des sociétés de classification agréées par les Parties contractantes à l'ADN peut être consultée à l'adresse suivante: www.unece.org/trans/danger/publi/adn/adnclassifications.html. Aucun nouvel agrément de société de classification n'a été notifié au secrétariat depuis la dernière session du Comité de sécurité.

Le Comité d'administration de l'ADN a nommé un comité d'experts en vue d'examiner la demande du Registro Italiano Navale (RINA) transmise par le Gouvernement allemand (voir ECE/ADN/24, par. 6 et ECE/TRANS/WP.15/AC.2/48, par. 32) lors d'une réunion que celui-ci accueillera les 28 et 29 novembre 2013. Conformément à la pratique établie, le Comité de sécurité sera informé des conclusions de la réunion.

5. Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN

a) Travaux de la Réunion commune RID/ADR/ADN

La Réunion commune RID/ADR/ADN a tenu sa session d'automne 2013 à Genève, du 17 au 27 septembre 2013. Le rapport sur ses travaux figure dans les documents ECE/TRANS/WP.15/AC.1/132 et Add. 1 et 2.

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner les projets d'amendements à l'ADN qui ont été adoptés par la Réunion commune RID/ADR/ADN (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/2), tels que modifiés et corrigés à la quatre-vingt-quinzième session du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) (4-8 novembre 2013) (voir ECE/TRANS/WP.15/221).

b) Autres propositions d'amendements

Les propositions d'amendements ci-après ont également été soumises.

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/1 (Autriche)	Diverses propositions de modification
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/3 (Belgique)	Proposition d'amendement au 5.4.1.1.19
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/4 (Autriche)	Applicabilité des dispositions transitoires relatives aux bateaux
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/5 (Belgique)	Propositions diverses d'amendements – Rubriques du tableau A, du 1.6.7 et du 7.1.4.1
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/6 (UENF)	Transport de colis dans la zone de cargaison
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/7 (Suisse)	Modification des dispositions à adopter pour l'ADN 2015 concernant le transport du gaz naturel liquéfié (GNL), n° ONU 1972
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/8 (UENF)	Renvoi à la norme sur les soupapes de dégagement à grande vitesse
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/9 (Sociétés de classification recommandées)	Définitions des citernes à cargaison
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/10 (Sociétés de classification recommandées)	Accès aux cofferdams – 9.3.2.20.1 et 9.3.3.20.1
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/11 (Sociétés de classification recommandées)	Définitions (des conduites à gaz à terre et à bord des bateaux)
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/12 (Sociétés de classification recommandées)	Besoin éventuel de clarification des dispositions transitoires de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/13 (Sociétés de classification recommandées)	Installation de réfrigération pour les bateaux du type C et du type N
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/14 (Sociétés de classification recommandées)	Expert à bord du bateau lors du transport du n° ONU 1972
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/15 (CCNR)	Utilisation d'appareils AIS Intérieur durant le chargement, le déchargement et le dégazage des bateaux-citernes soumis à l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/16 (Allemagne)	Rubrique pour le n° ONU 1230 METHANOL au tableau C
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/17 (Allemagne)	Collecteurs d'évacuation des gaz à bord des bateaux-citernes – Installation d'extinction d'incendie au lieu de coupe-flammes, 9.3.2.22.5 ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/18 (Allemagne)	Toiletage des prescriptions relatives au certificat d'agrément
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/19 (Allemagne)	Équipement de contrôle et de sécurité – Indicateurs de niveau selon 9.3.1.21.3/9.3.2.21.3 de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/20 (Allemagne)	Actualisation de renvois à des normes et standards dans le Règlement annexé à l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/21 (Allemagne et Pays-Bas)	3.2.3.1 ADN – Explications concernant le tableau C – Actualisation de l'observation 2 de la colonne 20
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/22 (Allemagne)	Dispositions transitoires relatives à la stabilité des bateaux-citernes, paragraphe 1.6.7.2.2.2 de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/24 (UENF)	Prescriptions de l'ADN liées aux matières
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/23 (Allemagne)	Moyens d'évacuation – Compléments aux textes adoptés
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/25 (UENF)	Moyens d'évacuation
ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2014/26 (Secrétariat)	Corrections/modifications concernant les n ^{os} ONU 2977 et 2978
Document INF.4 (UENF)	Prélèvement d'échantillons de cargaison

c) Vérification des amendements adoptés aux sessions précédentes

En outre, le Comité de sécurité doit vérifier les amendements adoptés à ses sessions précédentes, y compris ceux encore entre crochets (ECE/ADN/2014/1). Les observations ci-après ont été reçues:

Document informel INF.3 (Belgique)	Correction au rapport sur les travaux de dernière session (ECE/TRANS/WP.15/AC.2/48/Add.1)
------------------------------------	---

6. Rapports des groupes de travail informels

Les rapports des groupes de travail informels reçus après la publication du présent ordre du jour annoté seront publiés dans des documents sans cote.

7. Programme de travail et calendrier des réunions

Le Comité de sécurité voudra peut-être pendre note du projet de programme de travail pour 2014-2018 adopté par le WP.15 à sa quatre-vingt-quinzième session (ECE/TRANS/WP.15/221).

La douzième session du Comité d'administration de l'ADN se tiendra le 31 janvier 2014 à partir de midi. La vingt-cinquième session du Comité de sécurité doit se tenir à Genève du 25 au 29 août 2014. La treizième session du Comité d'administration de l'ADN est prévue le 29 août 2014. La date limite de soumission des documents pour ces réunions a été fixée au 26 mai 2014.

8. Questions diverses

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être examiner d'autres questions se rapportant à ses travaux au titre du présent point de l'ordre du jour.

9. Adoption du rapport

Le Comité de sécurité souhaitera peut-être adopter le rapport sur sa vingt-quatrième session en se fondant sur un projet établi par le secrétariat.
